4.e DIVISION.

BUREAU
DE L'ORGANISATION
ET INSPECTION
de
L'INFANTERIE.

Nota. Les réponses à faire au Ministre, doivent relater exactement la date des lettres qu'on en a reçues, et porter en marge l'indication ci-dessus du Bureau, afin d'éviter tout retard dans l'expédition des affaires.

LIBERTÉ.  *EGALITÉ.*

Paris, le 13 Pluviôse, an 4.e de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE de la Guerre,

Aux Commissaires du Directoire exécutif près les Administrations départementales et municipales, ainsi qu'aux Agens militaires chargés par le Gouvernement de faire exécuter la Loi du 4 Frimaire.

LE Directoire exécutif, pénétré, Citoyens, de la nécessité d'assurer l'exécution des Lois relatives aux jeunes gens de la première réquisition, a pris, le 11 de ce mois, un Arrêté dont vous trouverez ci-joint plusieurs exemplaires.

Vous voudrez bien en conséquence, chacun en ce qui vous concerne, employer l'autorité qui vous est confiée, pour que tous les Citoyens qui sont dans cette classe se rendent enfin au poste que l'honneur et la patrie leur indiquent.

Vous ne pourrez faire d'exception que pour ceux porteurs de congés revêtus de toutes les formalités prescrites par les Lois, pour ceux que j'aurai autorisés à continuer provisoirement des fonctions utiles, jusqu'à ce que le Directoire ait confirmé et annullé ces réquisitions; pour ceux enfin qui, d'après des certificats à eux délivrés par des Officiers de santé en chef des armées ou des hospices militaires, ont été autorisés par des Commissaires des Guerres, conformément à l'Arrêté du Comité de Salut public, du 5 fructidor, à se retirer dans leurs communes, en attendant le congé définitif qui doit leur être envoyé par le Conseil d'Administration de leur corps.

Je n'ai pas besoin, Citoyens, de recommander à votre zèle et à votre amour pour la République l'exécution stricte des mesures qui vous sont

indiquées ; votre patriotisme m'est un sûr garant que vous ne me laisserez rien à desirer sous ce rapport, et que vous saurez, dans toutes les circonstances, allier les sentimens de justice, de fermeté et d'humanité qui doivent vous caractériser.

Salut et Fraternité.

Le Ministre de la Guerre,